

Paris, le 6 juin 2019

Communiqué de presse

Agnès BUZYN annonce cinq actions pour répondre aux difficultés actuelles des services hospitaliers d'urgences, dont une mission de refondation confiée au conseil national des urgences hospitaliers et au député Thomas Mesnier

Lors du congrès annuel des urgences, Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé ce matin le lancement d'une mission nationale chargée d'accélérer la transformation du système de santé pour réduire la pression sur les urgences hospitalières et améliorer les conditions d'exercice des équipes.

Saluant en premier lieu le travail accompli par les équipes des urgences, engagées au quotidien pour accueillir et soigner nos concitoyens à toute heure du jour et de la nuit, Agnès BUZYN a appelé à tous les hôpitaux à concentrer leurs efforts sur l'amélioration des conditions de travail et de la reconnaissance des personnels soignants par les leviers statutaires à leur disposition.

Pour répondre aux difficultés rencontrées par les professionnels des services d'urgences, la ministre a annoncé cinq actions prioritaires :

1. Une mission nationale confiée au CNUH et au Député Mesnier afin de construire une nouvelle stratégie d'ensemble d'évolution des services d'urgence :

La ministre a décidé de missionner le Pr. Pierre Carli, président du Conseil National de l'Urgence Hospitalière et le député Thomas MESNIER pour mener une grande réflexion pour la refondation des urgences, intégrant les professionnels médicaux et soignants. Elle devra permettre :

- d'objectiver la situation actuelle, sur la base d'une typologie de structures des urgences en fonction de leur niveau d'activité, de leurs difficultés de recrutement, de leur place dans l'accès aux soins urgents et non programmés;
- d'apprécier l'amélioration attendue des réformes en cours, à la fois sur la qualité du service rendu et sur les conditions de travail des professionnels ;
- d'identifier les travaux complémentaires à mener, notamment en termes d'information et de responsabilisation de la population sur ses demandes de soins, d'articulation des services d'urgences avec l'offre de ville, ou encore de prise en compte à l'échelle de l'établissement ou du territoire des solutions d'aval nécessaires aux patients passant par les structures des urgences, en particulier pour les parcours les plus courants.

Ces travaux s'inscriront dans le contexte de la mise en œuvre, plus que jamais nécessaire, des mesures de la stratégie Ma Santé 2022, en particulier l'organisation d'une meilleure prise en charge

des soins non programmés en ville dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), et l'adaptation du modèle de financement des urgences dans le cadre des travaux menés par la task force dirigée par Jean-Marc AUBERT, de manière à recentrer ces services sur leur cœur de métier.

Leur rapport, comprenant un état des lieux ainsi que des propositions concrètes de mesures à mettre en œuvre, sera à remettre à l'automne 2019.

2. La mobilisation des ARS sur la poursuite du plan de modernisation des urgences :

La ministre va mobiliser les ARS afin d'engager des travaux de rénovation architecturale des urgences qui le nécessitent, pour améliorer la qualité de l'accueil des patients et les conditions de travail des personnels hospitaliers.

3. Des financements en cas de situations exceptionnelles :

Afin d'améliorer les capacités d'adaptation des services d'urgences aux situations exceptionnelles, des crédits spécifiques à la main des ARS seront désormais directement fléchés pour permettre aux établissements de santé concernés de faire face à augmentation très importante de l'activité d'un service d'urgence.

4. Une homogénéisation de la prime individuelle de risque pour le personnel paramédical :

La ministre a annoncé la réalisation d'un état des lieux, pour homogénéiser son utilisation, de la prime individuelle existante visant à reconnaitre l'exposition des personnels à des conditions de travail difficiles, voire dans certaines situations à des agressions verbales et mêmes physiques.

5. Une prime de coopération pour le personnel paramédical :

Pour réduire l'attente aux urgences, les médecins doivent pouvoir déléguer des compétences aux autres personnels soignants grâce à la mise en place des protocoles de coopération. La ministre a appelé les professionnels urgentistes à proposer des modèles de délégation de tâches, prévus dans la loi santé, qui aboutiront à la mise en place d'une prime de coopération pour les personnels paramédicaux concernés.

Renouvelant aux professionnels urgentistes l'expression de sa confiance et de son soutien, la Ministre a insisté sur la coopération étroite qui les lie au ministère, notamment dans le cadre de la préparation de la prise en charge des urgences pendant les épidémies hivernales et les épisodes de canicule. Elle les recevra à la mi-juin lors d'une réunion de préparation à la période estivale, permettant d'anticiper au mieux les difficultés liées à cette période souvent critique pour les services d'urgences.

Contact presse:

Cabinet d'Agnès BUZYN: 01 40 56 62 24 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr